



**Webinaire
mardi 9 mars 2021**

**THEME :
LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS,
UN ATOUT MAJEUR POUR VOTRE COMMUNE...**





Ouverture de la conférence

M. Roland-Marie MARCERON
Président de l'ARF-Centre

Association Régionale pour le Fleurissement
et l'Embellissement des communes





Avant-propos

Mme Christelle de CRÉMIERS
Vice-Présidente de la région Centre-Val de Loire





Vidéo de présentation du label





Le Label Villes et Villages Fleuris Un outil de motivation

M. Thibaut BEAUTÉ
Président du CNVVF



QUI SOMMES-NOUS ?



Association loi 1901 créée par le Ministère en charge du
Tourisme en 1959,
et placée encore aujourd'hui sous son haut-patronage

Le label récompense les collectivités qui
œuvrent à l'amélioration du cadre de vie par un
environnement verdoyant et fleuri, accompagné
d'une gestion respectueuse de l'environnement
et d'une valorisation touristique



LE LABEL, UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Riche de plus de **60 ans** d'histoire et d'expériences partagées, « Villes et Villages Fleuris » le label national de la qualité de vie a un intérêt croissant auprès des collectivités, avec **4463** communes labellisées dont **273** sont classées « 4 Fleurs »



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES MISSIONS DU CNVVF



- Être garant du label et de son organisation
- Coordonner le réseau « Villes et Villages Fleuris » (Régions, Départements et communes)
- Animer le label au niveau national
- Accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère
- Assurer le développement et la promotion du label



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

UNE EQUIPE PERMANENTE, A VOS CÔTÉS

- Thibaut BEAUTÉ, Président
- Martine LESAGE, Directrice, Déléguée nationale
- Caroline MONTHARRY, Gestion administrative et financière
- Zoé CAVALLIN, Cheffe de projet
- Kevin BEURLAT, animateur des réseaux et de la communication

Le conseil d'administration est composé de :

- Représentants des ministères du Tourisme, de l'Agriculture et de la Culture
- Professionnels du tourisme, du paysage et de l'horticulture
- Collectivités locales et territoriales



POURQUOI ADHÉRER AU LABEL ?

L'adhésion des communes contribue à conforter et à développer les missions du label :

- Intégrer le réseau des « Villes et Villages Fleuris »
- Participer à la gouvernance du label
- Bénéficier de ses outils de communication
- Profiter d'un accompagnement personnalisé : visites, expertises, guides pédagogiques, formations...



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE LABEL « Villes et Villages Fleuris », UN ATOUT MAJEUR POUR VOTRE COMMUNE

- Développer le patrimoine végétal et le fleurissement
- Valoriser le travail et l'engagement de l'équipe municipale
 - Favoriser l'attractivité économique et touristique
 - Placer l'humain au cœur des projets
 - Protéger la faune et la flore





Interactions entre les labels et le tourisme

Alain DI STEFANO,
Président de l'association
"les plus beaux villages de France"





Vidéo d'Alain DI STEFANO

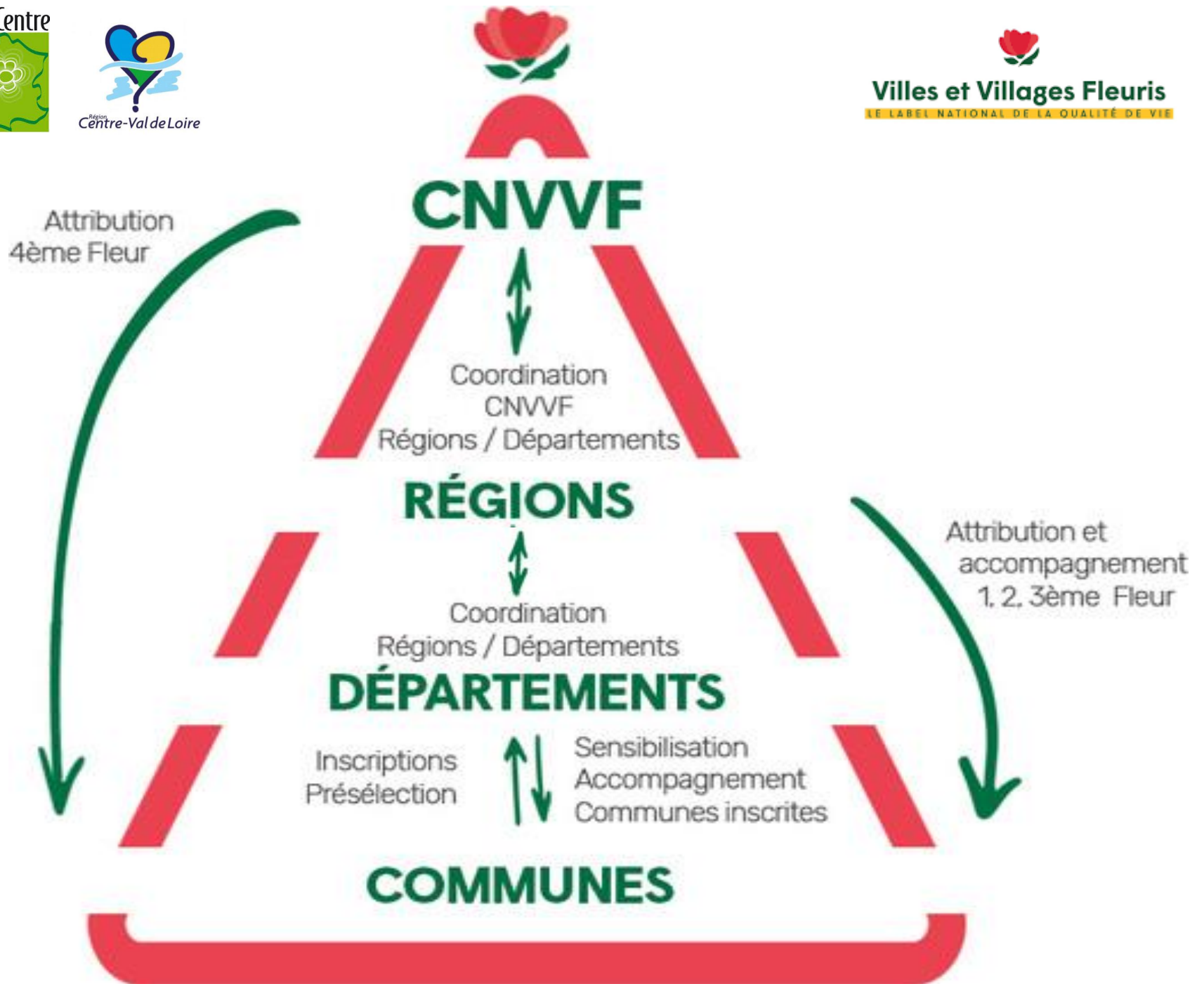




L'organisation générale du Label

M. Jean Claude FAYET
Vice-Président de l'ARF







Le national

L'organisation régionale



Les organisations départementales

18



28



36



37



41



45





L'accueil du jury : 1 fois tous les 3 ans

Mme Martine SALMON
Présidente du jury régional





Le jury régional



- Un travail d'équipe (s)
- Des membres riches de leur diversité et passionnés par leur mission... bénévole !
- **Visite tous les 3 ans...des communes labellisées Villes et Villages Fleuris**



Ligne du haut de gauche à droite : Françoise Barou, membre de la Société d'Horticulture de Touraine et ancienne élue d'une ville 3 fleurs ; Christelle Germain, responsable espaces verts de Châteauroux, ville 3 fleurs ; Françoise Gaucher, secrétaire générale de l'ARF et ancienne élue d'une ville 4 fleurs ; Jean-Claude Pallot, membre de la Société d'Horticulture du Cher, technicien à la retraite d'une ville 4 fleurs ; Sébastien Pasdeloup, responsable du domaine horticole de Bourges, ville 4 fleurs ; Daniel Moyn, pépiniériste retraité ; Christophe Dutrequin, responsable espaces verts de Contes, ville 3 fleurs

Ligne du milieu de gauche à droite : Jean-Paul Labbé, chargé de mission à la direction du tourisme du conseil régional ; Benoît Souavin, responsable espaces verts de Dreux, ville 3 fleurs ; Alain Girbe, conseiller municipal de Saint Cyr en Val, ville 4 fleurs ; Agathe Dupin, responsable du jardin des plantes d'Orléans, ville 4 fleurs ; Ayméric Saintronge, responsable espaces verts de Saint Jean le Blanc, ville 3 fleurs ; Jacques Richard, paysagiste retraité, ancien président de l'ARF ; Cédric Delandre, responsable espaces verts de Saint Germain des Prés ; Daniel Stives, responsable espaces verts de Chartres, ville 4 fleurs, à la retraite ; Jean-Jacques Leloup, membre de la Société d'Horticulture du Cher, technicien à la retraite d'une ville 4 fleurs ; Jean-Pierre Théodon, responsable espaces verts de Châteauroux, ville 3 fleurs, à la retraite ; Christiane Geneste, adjointe au maire de Deols, ville 3 fleurs

Ligne de devant de gauche à droite : Marie Dalbon, secrétariat et communication de l'ARF ; Catherine Secq, ancienne directrice de la société nationale d'horticulture de France et de l'association excellence végétale ; Martine Simon, responsable espaces verts de Ormes, ville 4 fleurs ; Christiane Lavallois, membre de la Société d'Horticulture de Touraine ; Daniel Mauney, membre du jury régional Ile de France et maire d'une ville 2 fleurs ; Roland-Marie Marceron, président de l'ARF ; Christelle de Crémières, vice-présidente du conseil régional ; Guyane Rigault, adjointe au maire de Veigne, ville 3 fleurs ; Martine Salmon, présidente du jury régional ; Françoise Jacquot, membre du jury régional Grand Est ; Mathilde Burr, responsable espaces verts de Amboise, ville 3 fleurs ; Jean-Claude Fayet, vice président de l'ARF en charge du jury régional





Le dossier de présentation de la commune



- Préparation collective
- Carnet de bord du jury
- Document personnalisé de votre collectivité





Accueil et Temps d'échange



- Accueil en mairie
- Temps d'échange
- Conseils et accompagnement





Points importants



- Fleurissement pour tous
- Un engagement dans la durée
- Un label en renouvellement permanent





Départ pour la visite de votre commune 1, 2,3... fleurs ??





Le binôme élu-technicien : une équipe gagnante Commune de Saint Germain des Prés (Loiret)

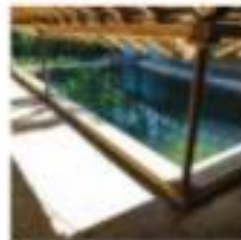
Mme Catherine CORBY

Maire-Adjointe à l'environnement

M. Cédric DELANDRE

Responsable espaces verts





ST GERMAIN DES PRÉS



Mairie de Saint-Germain-des-Prés

1 rue de Saint Firmin
☎ 02 38 94 72 09
06 84 85 99 03
(astreinte adjoints)
contact@saint-germain-
des-pres-loiret.fr

Lundi : 14 h00 - 17h15

Mardi : 9h00 - 12h00 /
14h00 - 17h15

Mercredi : 9h00 - 12h00

Judi : 9h00 - 12h00 /
14h00 - 17h15

Vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi Semaine impaire
uniquement : 9h00 - 12h00

Pour le traitement
des demandes d'un
barrage, une grille
de rendez-vous est
construite. Nous vous
invitons à joindre
préalablement nos
services par télé-
phone en composant
le 02 38 94 72 09 ou
par mail : contact@
saint-germain-des-
pres-loiret.fr

Calendrier d'ouver-
ture des services de
Janvier à mars 2021
les 03 et 22^e Janvier
les 06 et 20^e Février
les 01 et 20^e Mars

1^{er} Président de l'Espoir et
d'Amour de l'Autisme



Document des publications et de la relation - Communauté de Communes de Saint-Germain-des-Prés - 2021
Chiffres - Région Loire / Impression - 2021 - Communauté de Communes de Saint-Germain-des-Prés





La grille d'évaluation, comment ça marche

M. Roland-Marie MARCERON
Président de l'ARF-Centre



LES CRITÈRES D'ÉVALUATION



7 grands thèmes répartis en 60 critères :

- Organisation de la visite du jury
 - Le projet municipal
- Animation et promotion de la démarche
- Patrimoine végétal et fleurissement
 - Gestion environnementale
 - Qualité de l'espace public
- Pertinence des aménagements en fonction des lieux



1 LA VISITE DU JURY

Le jury évalue :

La pertinence de l'organisation de la visite :

Présence d'un binôme élu (e) et technicien (e)

Organisation de la visite

Pertinence du circuit



2 MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

Le jury évalue :

Présentation des motivations pour l'obtention du label par un élu(e)

- Connaissance et prise en compte des exigences du label
- Connaissance et prise en compte du contexte local

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

- Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion
- Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement
- Présence du végétal toute l'année
- Présence et cohérence de modes de gestion
- Pertinence de la gestion en fonction des lieux

3 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE

Le jury évalue :

Les actions vers la population

Information, concertation, animation, pédagogie

Promotion du label

Action vers les touristes

Information, animation

Promotion du label



4 PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT

Le jury évalue :

Arbres

Arbustes, plantes grimpantes

Pelouses, prairies, couvre-sols...

Fleurissement

Diversité botanique

Pertinence des compositions en fonction des lieux

Créativité et Harmonie des compositions

Qualité d'entretien



5 GESTION ENVIRONNEMENTALE

Le jury évalue :

Actions en faveur de la biodiversité

- Connaissance et inventaire, Protection, Sensibilisation

Actions en faveur des ressources naturelles

- Protection des sols
- Economie et origine des ressources en eau
- Valorisation des déchets verts et Méthodes alternatives d'entretien
- Energie (réduction des consommations et méthodes alternatives)
- Autres actions contre le changement climatique (îlot de fraîcheur...)



6 QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

Le jury évalue :

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Mise en valeur du patrimoine bâti (ravalement de façades, végétalisation, etc.

- Effacement des réseaux
- Mobilier urbain
- Maîtrise de la publicité et des enseignes
- Qualité de la voirie et des circulations
- Propreté
- Accessibilité



7 ANALYSE PAR ESPACE

Le jury évalue :

La Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion en fonction des lieux

- Entrées de commune
- Centre de commune
- Quartiers d'habitation
- Parcs et jardins
- Jardins à vocation sociale et pédagogique
- Abords d'établissements publics
- Cimetières et espaces sportifs
- Aires de jeux
- Zones d'activité
- Espaces naturels, maillage et coulées vertes
- Infrastructures de déplacement, Autre espace



GRILLE D'ÉVALUATION

1 LA VISITE DU JURY

	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
Présence d'un binôme élu et technicien					
Organisation de la visite					
Pertinence du circuit					

2 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
> Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire					
Connaissance et prise en compte des exigences du label					
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)					
> Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement					
Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion					
Transversalité entre les services municipaux					
Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public					
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement					
Pertinence de la gestion en fonction des lieux (gestion différenciée)					
Présence du végétal toute l'année					

3 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ

	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
> Actions vers la population					
Information					
Concertation					
Animation - pédagogie					
Promotion du label					
> Actions vers les touristes					
Information / animation					
Promotion du label					

4 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
> Arbres					
Diversité botanique					
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux					
Qualité d'entretien et mesures de protection					
Renouvellement					
> Arbustes, plantes grimpantes					
Diversité botanique					
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux					
Qualité d'entretien (taille notamment)					
Renouvellement					
> Pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères/nectarifères					
Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux					
Qualité d'entretien					
> Fleurissement					
Diversité botanique					
Pertinence des compositions (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux					
Créativité					

5 GESTION ENVIRONNEMENTALE

	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
> Actions en faveur de la biodiversité					
Connaissance et inventaire					
Protection					
Sensibilisation					
> Actions en faveur des ressources naturelles					
Protection des sols					
Economie et origine des ressources en eau					
Valorisation des déchets verts					
Méthodes alternatives d'entretien					
Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)					
Autres actions contre le changement climatique (lot de fraîcheur, déminéralisation des sols, etc.)					

6 QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
> Actions en faveur de la qualité de l'espace public					
Mise en valeur du patrimoine bâti (ravalement de façades, végétalisation, etc.)					
Maîtrise de la publicité et des enseignes					
Effacement des réseaux					
Mobilier urbain					
Qualité de la voirie et des circulations					
Propreté					
Accessibilité					

7 ANALYSE PAR ESPACE

	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
> Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion					
Entrées de commune					
Centre de commune					
Quartiers d'habitation					
Parcs et jardins					
Jardins à vocation sociale et pédagogique					
Abords d'établissements publics					
Cimetières					
Espaces sportifs					
Aires de jeux					
Zones d'activité					
Espaces naturels					
Maillages et coulées vertes					
Infrastructures de déplacement					
Autre espace					

Téléchargez la grille nationale d'évaluation du CNVVF
<https://www.villes-et-villages-fleuris.com>
 Rubrique : organisation du label





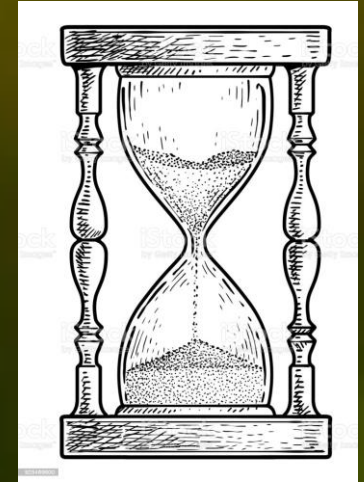
Le parcours et la maîtrise du temps

Mme Maryse FRIOT

Vice-présidente de l'ARF
en charge des formations



Le Parcours et la Maîtrise du temps



Les Aménagements intéressants – récents



Organisation de la visite

Personnes accueillant le jury :

Monsieur le Maire
Élu responsable des espaces verts
Technicien et ou jardinier

Les intervenants
Responsable jardins familiaux
Association

Le chef d'orchestre

Le maître du temps

Le gestionnaire des problèmes

Le photographe

Le journaliste local



Pertinence du circuit

1- Visite à pied à travers
le centre ville

Présentation des spécificités
Implication des jardiniers
Implication des habitants





L'histoire – la Mémoire de la ville



Pertinence du circuit

2- circuit en véhicule

Aménagements récents-
en cours de réalisation

Aménagements bien implantés



Les espaces naturels



Végétalisation

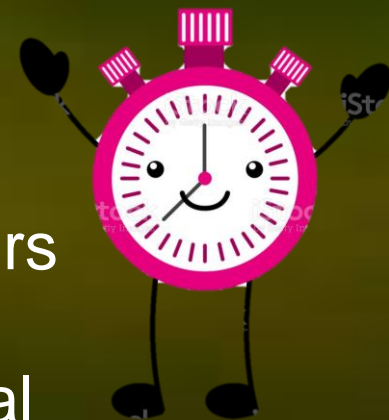




En fin de parcours

le bouquet Final

Le jury doit s'en souvenir





Réagir après le passage du Jury

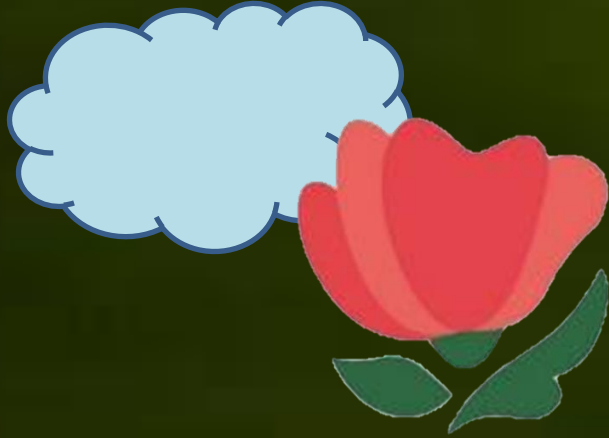
M. Jean Claude FAYET
Vice-Président de l'ARF





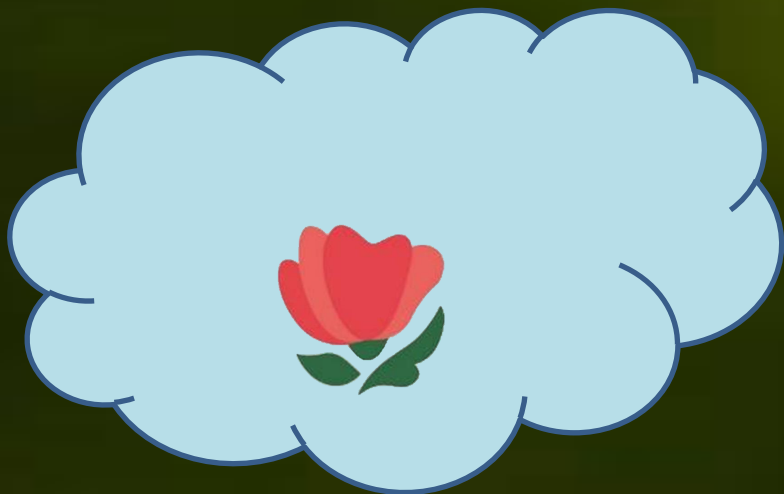
**Vous obtenez votre 1^{ère} fleur
ou une fleur supplémentaire,
Bravo !**





**Vous recevez un courrier d'observation :
que faire ?**





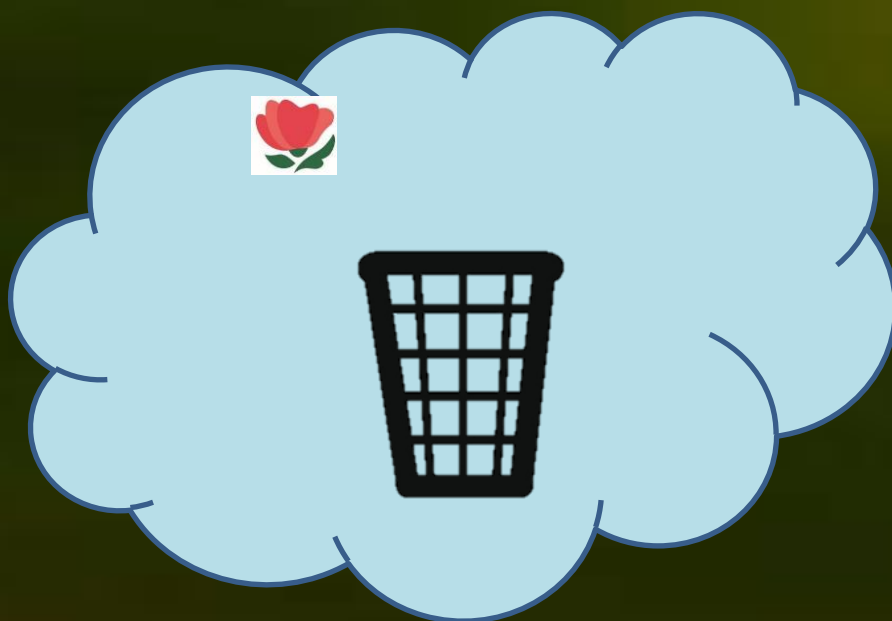
**Vous recevez une lettre de réserve
(avertissement) :
Comment remotiver vos équipes**





**Vous avez perdu une fleur :
Au travail pour la regagner !**





**Vous avez perdu une fleur :
Au travail pour la regagner !**





**Vous avez perdu une fleur :
Au travail pour la regagner !**





Les outils de communication mis à disposition par le CNVVF

Martine LESAGE
Directrice du CNVVF



LE JURY NATIONAL

- Composé de représentants des espaces verts, du cadre de vie, de l'environnement, ainsi que des filières de l'horticulture et du paysage, d'élus, de journalistes, de CAUE et de professionnels du tourisme
- Experts dans leurs domaines, les jurés effectuent chaque été des visites dans les communes « 4 Fleurs » afin de valider leur niveau
- Environ 25 tournées composées de 4 jurés sont organisées sur 3 jours, sur tout le territoire français
- Un rapport de visite est effectué et présenté lors de la séance plénière
- Un courrier-rapport est adressé aux lauréats avant la remise des prix nationaux



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES PRIX NATIONAUX, UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

- Trophée « Fleur d'Or »
- Label « Département Fleuri »
- Prix de l'attractivité touristique
- Prix de l'arbre
- Prix de l'action éducative et pédagogique
- Prix de la mise en valeur du patrimoine
- Prix du fleurissement des jardins familiaux collectifs
- Prix de la diversité végétale



LE LOGO



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE PANNEAU



LE SITE INTERNET



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

[Le label "Villes et Villages Fleuris"](#) [Palmarès](#) [L'organisation du label](#) [Actualités](#) [Éditions et médias](#)

[Accès réservé](#) [Adhérer au label](#) [Qui sommes-nous ?](#) [Nous contacter](#)

Vos balades fleuries

Les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » sont à l'honneur ! Découvrez leur démarche pour aménager durablement les paysages, faire entrer la nature en ville et mettre en valeur le patrimoine français.

[EN SAVOIR +](#)



SAINT-LAUNEUC

Saint-Launeuc (Côtes d'Armor, 200 habitants) est un village remarquable tant par la qualité que par la densité de son patrimoine historique et paysager. Une balade dans le bourg est l'occasion de partir à la découverte de deux monuments historiques inscrits, l'un en 1968 et l'autre en 1969 : le château de la Bruyère, superbe édifice seigneurial édifié au 16^{ème} siècle dont l'aspect évoque une maisonnière, ainsi que la chapelle de La Bruyère datant du 17^{ème} siècle, dont le caractère particulièrement charmant tient notamment à son clocheton dressé au milieu du toit.

www.villes-et-villages-fleuris.com




Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

... QUI VALORISE LES COMMUNES !

Découvrez si votre commune est labellisée et quelle est sa distinction

Rechercher une commune Toutes les distinctions

Toutes les régions Haute-Savoie



Commune	Région	Département	Habitants	Fleurs
ALBY-SUR-CHERAN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie	1983	
ANDILLY	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie	757	
ANNECY	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie	126419	
ANNECY LE VIEUX	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie		
ANNEMASSE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie		
ARACHES-LA-FRASSE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie		
ARCHAMPS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie		
ARGONAY	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie		
BLUFFY	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie		
BONNEVILLE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie		

www.villes-et-villages-fleuris.com

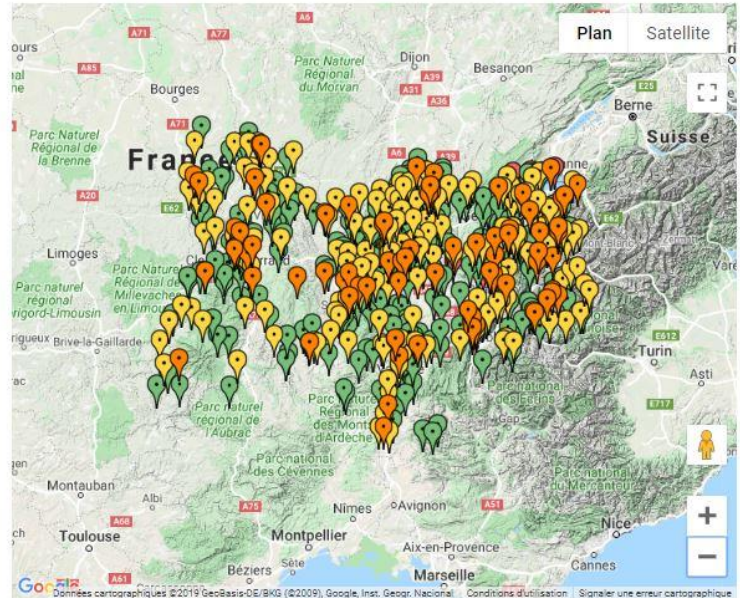
Carte des communes labellisées

Distinctions Uniquement les 4 fleurs Toutes les communes fleuries

Région

Légende

- 4 fleurs
- 3 fleurs
- 2 fleurs
- 1 fleur



LES RÉSEAUX SOCIAUX



Villes et Villages Fleuris
@VVFleuris

Compte officiel du label national de la qualité de vie, qui distingue de 1 à 4 Fleurs la qualité du cadre de vie des communes françaises.

297 abonnements 750 abonnés

Tweet épinglé

Villes et Villages Fleuris @VVFleuris · 6 janv.



Label "Villes et Villages Fleuris"
@VillesetVillagesFleuris

Accueil

- Publications
- Services
- Offres d'emploi
- Évènements
- Avis
- Vidéos
- Photos
- À propos
- Communauté

J'aime déjà Déjà abonné(e) Partager

Label "Villes et Villages Fleuris"
Publié par Etienne Kraeutler · 4 h

A 16 km au nord de Paris, s'étendant des rives du lac d'Enghien jusqu'à l'orée de la forêt domaniale de Montmorency, Soisy-sous-Montmorency (Val d'Oise, 18307 hab.) a su conserver son ambiance de village d'Île-de-France et offre à ses habitants un cadre de vie privilégié. C'est l'unique ville « 4 Fleurs » du Val d'Oise depuis 1999. La commune a également obtenu le « Prix national des jardins familiaux collectifs » en 2018.

La commune consacre une place prépondérante au végé...
Afficher la suite



villesetvillagesfleuris

164 publications 3 338 abonnés 687 abonnements

Villes et Villages Fleuris
Compte officiel du label national qui distingue de 1 à 4 fleurs la qualité du cadre de vie des communes françaises.
www.villes-et-villages-fleuris.com

- JT TF1
- BALADES ...
- À LA UNE
- 60 ANS



Conseil National des Villes et Villages Fleuris
Villes et Villages Fleuris, le label national de la qualité de vie
Administration publique · Paris, Île-de-France · 304 abonnés

Zoé et 2 autres relations travaillent ici · 7 employés

Voir le site web Plus

Accueil À propos Posts Offres d'emploi Personnes Vidéos

PUBLICATIONS IGTV ENREGISTREMENTS IDENTIFIÉ(E)



LES ACTUALITÉS DU LABEL



Zoom sur ...

Caen

Le service « Espaces Verts » de la ville de Caen face à l'épidémie du covid19



Au début du printemps, les équipes des espaces verts de la ville de Caen ont dû cesser toute activité. Il a fallu rapidement fermer tous les parcs, aires de jeux et assurer une continuité d'activité minimum avec moins de 10% des effectifs disponibles. Celle-ci s'est réduite à maintenir les collections botaniques du Jardin des plantes et la production végétale des annuelles et vivaces. Les tontes des terrains de sport ont été maintenues puis progressivement celles des sites stratégiques d'un point de vue sécuritaire, emblématiques et patrimoniaux de la ville.

Le constat global de cette situation inédite a permis de mettre en évidence les points forts de notre gestion, notamment la résilience de nos massifs face à cette absence d'entretien. Ceci grâce à une palette végétale adaptée à chaque situation, aux travaux d'hivers, au paillage systématique dans le cadre du zéro-phyto. Nous restons vigilants toutefois sur la reprise des arbres fraîchement plantés et avons dû renforcer leur arrosage.

Jamais nous n'aurions envisagé de laisser de cette façon nos espaces enherbés. Et pourtant, nos observations ont été riches d'enseignements. Certains secteurs se sont véritablement révélés. Chaque zone engazonnée a donc fait l'objet d'une analyse paysagère particulière. Ce travail sera ensuite cartographié et intégré à notre nouvelle gestion différenciée, en lien avec nos objectifs de biodiversité.

Le retour des habitants ne s'est pas fait attendre, avec des avis très positifs sur nos zones de non-tontes lorsque des orchidées sauvages sont observées, un afflux important de visiteurs dans les parcs ou lors de la distribution de nos coccinelles. Nous allons donc tirer des enseignements de cette expérience tout en gardant l'exigence nécessaire sur les sites emblématiques de la Ville.

Aurélien RÉGNÉ, Directeur des espaces verts

KIT DE COMMUNICATION DES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS

« Villes et Villages Fleuris », une reconnaissance nationale



Une organisation partagée



Les critères d'évaluation



Les missions du label

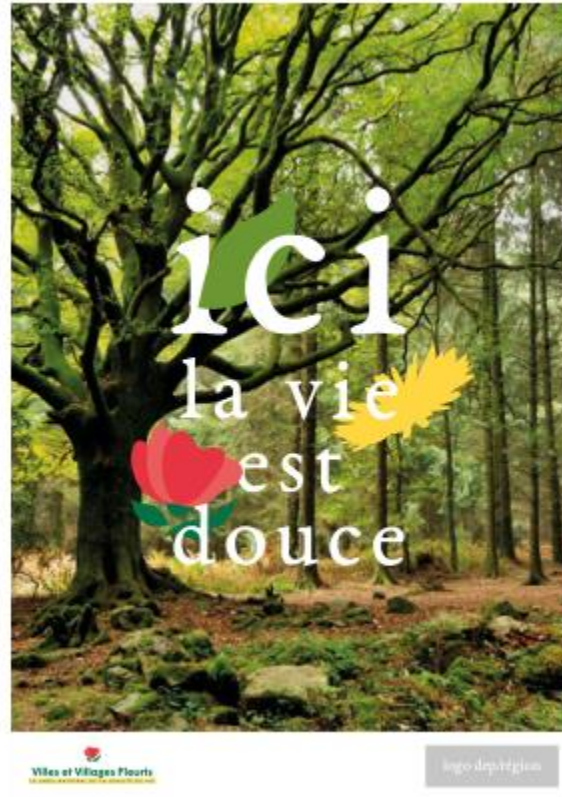


Les affiches
informatives

logo dep/région

logo dep/région

KIT DE COMMUNICATION DES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS



Les affiches visuelles

KIT DE COMMUNICATION DES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS



Les
kakémonos

KIT DE COMMUNICATION DES RÉGIONS DES DÉPARTEMENTS ET COMMUNES

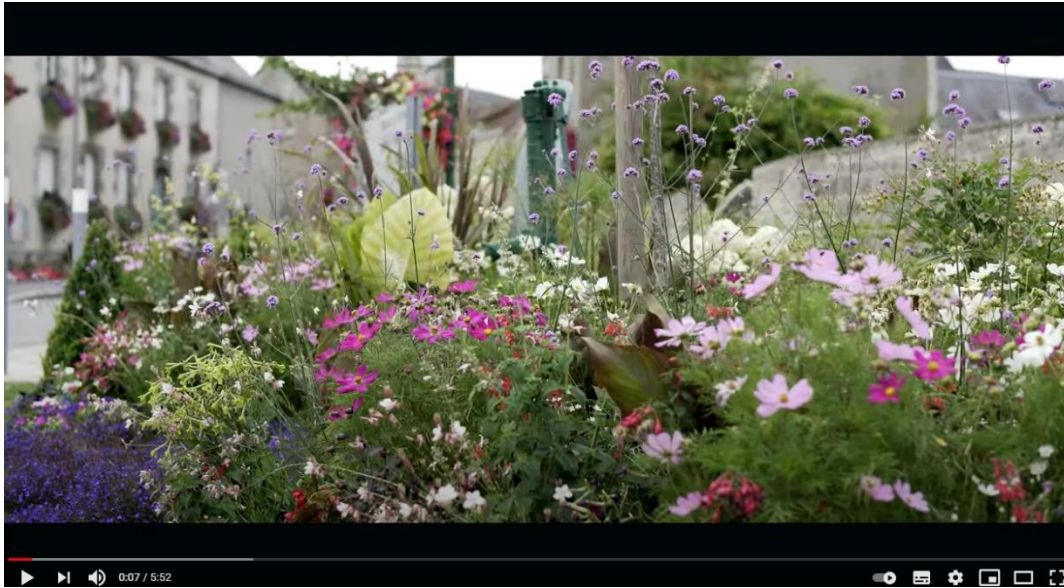


KIT DE COMMUNICATION DES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS



Les posts réseaux sociaux / Prêts-à-
l'emploi ou à modifier

LES VIDÉOS



Le film pédagogique sur les critères d'évaluation

Le clip promotionnel



LA PLAQUETTE D'INFORMATION

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Valoriser LE CADRE DE VIE

Logo: CNVVF CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE LABEL, UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet un accompagnement aux communes qui souhaitent perfectionner leur cadre de vie dans le respect de l'identité du territoire.

Une organisation PARTAGÉE

La labellisation s'effectue à différents niveaux :

- > Les communes s'inscrivent auprès de leur département
- > Les départements sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées et les accompagnent pour se perfectionner
- > Les régions attribuent les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Fleurs et proposent les communes susceptibles d'être labellisées « 4 Fleurs » au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)
- > Le CNVVF coordonne le processus global de labellisation et attribue la 4^{ème} Fleur ainsi que les différents prix nationaux.

Les régions et les départements ont la possibilité de s'accorder sur les modalités d'organisation et d'attribution des trois premiers niveaux du label.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- > Stratégie d'aménagement paysager et de gestion
- > Animation et promotion de la démarche
- > Valorisation du patrimoine végétal et du fleurissement
- > Préservation environnementale et qualité de l'espace public
- > Pertinence des aménagements en fonction des lieux
- > Organisation de la visite du jury

LE LABEL EN CHIFFRES

Près d'**1/3** des communes françaises sont mobilisées pour accéder au label

Plus de **250** communes sont labellisées « 4 Fleurs »

Plus de **2000** membres du jury sillonnent la France chaque année

LES PRIX DÉCERNÉS

- > Trophée Fleur d'Or
- > Label « Département Fleuri »
- > Prix de la Valorisation Touristique
- > Prix National de l'Arbre
- > Prix de l'Action Éducative et Pédagogique
- > Prix de la Mise en Valeur du Patrimoine
- > Prix du Fleurissement des Jardins Familiaux Collectifs
- > Prix de la Diversité Végétale
- > Prix Station Verte

LE LABEL TRANSMET LES OUTILS ESSENTIELS POUR :

- > Valoriser le patrimoine végétal et le fleurissement
- > Développer l'attractivité économique et touristique
- > Placer l'humain au cœur des projets
- > Protéger la faune et la flore

L'ALBUM SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DU LABEL



Des villes et villages engagés pour un cadre de vie préservé

Ressources naturelles

Désimperméabilisez les sols !

Adopter un urbanisme résilient, basé sur une imperméabilisation limitée du territoire urbain, présente de nombreux avantages environnementaux, économiques et sociaux : désengorgement des réseaux d'assainissement, protection de la ressource en eau, réduction des risques (inondation, sécheresse, pollution des eaux...). Rien que les inondations génèrent plusieurs millions d'euros de dégâts chaque année sur le territoire français. Selon des scénarios les plus optimistes, les dégâts causés par les débordements des cours d'eau en Europe vont plus que doubler, augmentant le nombre de sinistrés de 86 % et le montant des catastrophes à 15 milliards d'euros par an.

Mais tout ceci est évitable en désimperméabilisant les sols, car si le seuil critique des 2 °C d'augmentation des températures en 2050 semble, en tout état de cause, inévitable, il est logique que ces événements catastrophiques, sans parler des épisodes de sécheresse récurrents, augmentent à court terme. Prenons l'exemple d'une ville couverte entre 75 et 100 % de surfaces imperméables. En moyenne, après un épisode pluvieux, 55 % des eaux de pluie ruissellent, entraînant dans leur sillage les hydrocarbures routiers. Seuls 5 % des eaux de pluie s'infiltrent en profondeur. À l'opposé, dans un milieu naturel où l'arbore laisse place à des biotopes variés et richement végétalisés, si 10 % seulement des eaux de pluie ruissellent, plus de 25 % s'infiltrent en profondeur. Multiplier l'imperméabilisation des sols, c'est également prévenir et inviter la nature en ville, dont les services écosystémiques répondent parfaitement aux besoins actuels, notamment auprès

des citadins, qui demandent une ville plus 'verte'. Indirectement, cela signifie davantage de végétaux et d'espaces verts en ville. S'engager dans le label des Villes et Villages Fleuris est donc le meilleur moyen pour rendre la ville perméable, drainant les eaux de pluie à la parcelle. Reste à intégrer la désimperméabilisation des sols urbains dans les documents de planification, principalement au travers des plans locaux d'urbanisme (PLU), pouvant intégrer des coefficients de pleine terre. Dans tous les cas, les prescriptions inscrites dans les PLU doivent être compatibles avec celles du Scot (Schéma de cohérence territoriale).

Des leviers financiers peuvent aussi être actionnés par les élus, via les Agences de l'eau si les projets de désimperméabilisation sont, par exemple, conjugués avec l'introduction de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Sur le plan technique, les solutions ne manquent pas pour remplacer, en partie, l'asphalte, et ce, jusque dans les cours d'école et sur les trottoirs : les bétons et les pavés drainants, les dalles alvéolaires, les résines... Mais surtout, du gazon, des arbres... Bref, des végétaux qui, non seulement ont une valeur esthétique, mais aussi rafraîchissent l'air ambiant de quelques degrés, luttant ainsi contre les îlots de chaleur urbains, devenus insupportables été après été. L'ensemble des solutions alternatives à l'usage du 'tout tuyau', associées la plupart du temps au végétal, constitue la parade la plus fonctionnelle et la moins onéreuse pour désimperméabiliser les sols.



Des infrastructures vertes et drainantes

Requalifier une route départementale sans en effacer la modernité, donner naissance à une avenue urbaine calibrée, trouver un caractère intime à un axe jusqu'alors dédié à la circulation automobile, privilégier la nature... tels ont été les objectifs du projet de requalification de la RD570N, afin que celle-ci s'inscrive naturellement au cœur de la commune de **Rognonas**. 1 Fleur, dans les Bouches-du-Rhône. Pour rendre l'avenue 'verte' et en partie perméable (ne faisant pas obstacle au cycle naturel de l'eau), des banquettes végétalisées, bordées de madières en douglas, ont été créées sous les pins existants. Une attention particulière a été portée au creusement des fosses. En effet, celles qui accueillent les pins existants, mal dimensionnées, ont démontré leur incapacité actuelle à contenir les racines et à

filtrer les eaux de pluie. Elles ont donc été recalibrées et cadrées par des madières. Ces derniers retiennent environ 30 à 40 cm de terre végétale reportée. Ils cachent les racines émergentes surélevent les fosses de plantation et accueillent en surface des couvre-sols divers (acanthes, lierre...). À côté des banquettes, le long des façades résidentielles, des allées piétonnes en stabilisé renforcé ont été correctifiées. Ce matériau a l'avantage d'être économique et légèrement perméable, ce qui est un atout pour une ville d'environ 4 000 habitants située au cœur de la Plaine de la Durançe. Aujourd'hui, après plusieurs années, les banquettes sont bien végétalisées et jouent des allées piétonnes en stabilisé renforcé, légèrement perméables.

Un système naturel d'assainissement

À **Bourges**, ville 4 Fleurs, de plus de 66 000 habitants, dans le cadre d'un Programme de Renovation Urbaine (PRU), la réalisation de la ZAC du Marchal Juin, comprenant la création de 80 logements sociaux et 300 logements en accession à la propriété, utilise les capacités filtrantes de 4 600 mètres linéaires de noues herbées pour gérer les eaux pluviales à la parcelle. Si, par l'intermédiaire des noues embettées, l'eau retourne dans le sol pour intégrer de nouveau son cycle naturel, des canalisations ont été enterrées pour renforcer l'action des noues et évacuer les eaux pluviales en direction de deux bassins de rétention. Environ 3 000 mètres linéaires de noues ont été creusés le long des habitations et des voies circulables (un mètre les séparent).

Au cœur d'îlot, une noue se caractérise par une longueur de 3 à 4 m, une largeur d'1,7 m et une profondeur de 40 à 50 cm. Son profil est tantôt courbe, rectangulaire ou trapézoïdale mais la pente longitudinale est suffisante (moins de 0,5 %) afin d'acheminer progressivement les eaux pluviales excédentaires au niveau des bassins de rétention situés en contre-bas. Coût : 20 € TTC/m. Entièrement engazonnées, les noues rompent avec la minéralité du site. L'entretien des noues consiste à tondre les espaces herbés. Le coût ? Environ 1 € TTC/m. Une opération renouvelée tous les 15 jours, selon les conditions climatiques avec l'objectif de maintenir un gazon à 10-12 cm de hauteur d'entretien et de visibilité sur l'espace public.

Des revêtements perméables et fonctionnels

À **Wimereux**, 3 Fleurs, une commune d'environ 7 000 habitants du Pas-de-Calais, le sujet de la récupération des eaux pluviales est pris en compte depuis plus de 20 ans. En effet, la municipalité a engagé deux études avec un bureau spécialisé afin de réaliser des relevés de tous les quartiers de la ville. Disposant de 450 ha d'espaces naturels remarquables dans les environs, la ville a également travaillé avec le Conservatoire du littoral et le Syndicat mixte Eden 62. Le sujet de la récupération des eaux pluviales a été traité, avec la réalisation d'un circuit séparatif. Par ailleurs, sur une artère de 750 m de long, 22 000 m² de toitures et le surplus de noues se déversent dans un bassin d'infiltration créé juste en dessous d'un parking. Plus de 80 000 euros de travaux ont été installés dans un premier

station de dépollution. Fournis par une entreprise locale, les pavés utilisés sont composés de coquilles Saint-Jacques broyées issues du recyclage et recollées non loin de Wimereux. Ils drainent environ 540 L/a/ha. Le programme européen "Water Resilient Cities" a co-financé le projet à hauteur de 50 %. De l'avis de la municipalité, les eaux pluviales doivent devenir un atout pour les collectivités, et non une contrainte à réduire à chaque épisode pluvieux. Infiltrées à la parcelle grâce à divers équipements et structures (pavés drainants, bassins de rétention), les eaux pluviales participent aussi à rafraîchir la ville. Propre et résiliente, la commune de Wimereux investit et s'investit sans relâche dans le développement durable. Aujourd'hui, la station balnéaire fait fièvre d'été.



LE GUIDE AUX COMMUNES

CHAPITRE

LA DÉMARCHE DE VALORISATION

Présentation des motivations pour l'obtention du label

Que signifie pour les élus et les services être « Ville ou Village Fleuri » ?

Est-ce que la commune sait expliquer ses motivations pour progresser ou entrer dans le processus de labellisation ?

- Quelles sont les particularités qui caractérisent l'identité de la commune (naturelles, historiques, architecturales, culturelles, sociales, etc.) ?
- Comment la commune a pris en compte les éléments qui caractérisent son territoire et qui en font son identité ?
- Sur quels documents s'appuie le plan d'actions pour l'adapter à l'identité de la commune (PLU, SCoT, Atlas du paysage, agenda 21, etc.) ?

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

- De quelles manières sont associés les différents acteurs concernés par les projets d'aménagement paysager de votre commune (élus, services, bénévoles, etc.) ?
- Sont-ils intégrés aux projets, dès la réalisation jusqu'à la gestion, pour une plus grande cohérence ?
- Comment ces stratégies prennent-elles en compte les spécificités de votre commune pour les adapter au contexte paysager et aux attentes des habitants ?
- Sur quels outils s'appuient-ils pour respecter ce contexte paysager (Charte du paysage, nuanciers, PLU, etc.) ?
- Comment est assurée la présence de végétaux tout au long de l'année sur votre commune (arbres, arbustes herbacées, plantes à massif, etc.) ?

Stratégie et gestion

- Comment les modes de gestion des espaces verts sont-ils définis ? De quelle manière les contraintes communales sont-elles intégrées dans le plan de gestion (temps disponible, climat, budget, personnel, etc.) ?
- De quelle manière ce plan de gestion est-il mis en œuvre l'année et en fonction des différents sites (gestion différenciée et de l'usage que les habitants et les visiteurs en font (utilisation, fréquentation, etc.) ?

Villes et Villages Fleuris 5 Guide à l'usage des communes



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Guide aux Communes

Grille d'évaluation, Mode d'emploi



Démarche participative

Peut être qualifiée de démarche participative un projet ou une action défini et/ou mis en place en relation étroite entre le décideur final, les personnes en charge de le mettre en place et/ou les futurs bénéficiaires.

La participation peut prendre diverses formes que sont l'information, la consultation, la concertation ou encore la coproduction, et ce, à différentes phases d'un projet, de sa définition à sa gestion.

Transversalité

La transversalité d'un projet peut être caractérisée par le nombre et la diversité de personnes, de services administratifs et/ou techniques ayant participé à un projet. Cette notion est à rapprocher directement de celle de « démarche participative ».

Biodiversité

Cette contraction de « diversité biologique » désigne l'ensemble du vivant, c'est-à-dire la faune, la flore et les habitats. Protéger et améliorer la biodiversité dans le cadre du label signifie mettre en place des actions favorables à l'augmentation du nombre d'espèces comme du nombre de catégories de chacune d'elles.

Intrants

Les intrants regroupent deux termes : les fertilisants (engrais, activateurs de croissance, amendements, etc.) et les biocides (fongicides, herbicides, insecticides, etc.).



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Conclusion

M. François BONNEAU

Président de la région Centre-Val de Loire





Clôture de la conférence

M. Roland-Marie MARCERON
Président de l'ARF-Centre

Association Régionale pour le Fleurissement
et l'Embellissement des communes



Vos contacts:

Cher :

Conseil Départemental
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
CS n° 30 322
18023 Bourges Cedex
Tél : 02 48 27 80 00

Eure et Loir :

Conseil Départemental
Hôtel du département
1 place Châtelet
CS 70403
28008 Chartres Cedex
Contact : Estelle MENAGER
estelle.menager@eurelien.fr
Tel: 02 37 88 48 12

Indre :

Conseil Départemental
Hôtel du département
Place de la Victoire-et-des-Alliés
36000 Châteauroux
Contact : Philippe GUILLOT pguillot@indre.fr
Tel: 02 54 08 36 70

Indre et Loire :

SHOT
35 boulevard Tonnelé
37000 TOURS
Mail : shotfleurissement37@wanadoo.fr
Tél : 02 47 49 26 48

Loir et Cher :

CAUE
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
Contact : Nina FENATEU
paysage@caue41.fr / Tel 02 54 51 56 50

Loiret :

SHOL
84 rue du Beuvron
45160 OLIVET
Mail : message@shol.org
Tél : 02 38 62 37 40

ARF Centre

Nouvelle adresse :
ARF Centre,
84 rue du Beuvron 45160 OLIVET
Marie DALIBON
Tél : 07 83 23 47 34
Mail: contact@arf-centre.com
Pour suivre l'actualité de l'ARF Centre
<http://www.arf-centre.com>

